

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 13 mars 2017

OBJET

**12 – EXTENSION DE L'ECOLE JOSEPH-FRAUD –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

N° 2017-03-12

NOMENCLATURE : 1.6.1

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 23

ayant un pouvoir... 06

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Afin de réaliser les études liées aux extensions des écoles Alexandre-Vincent et Joseph-Fraud, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 3 mai 2016 dans le cadre d'une procédure adaptée. Le groupe de travail Marchés a attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement FOREST DEBARRE/AREST/SETHEL/INTECO/ AFORPAQ.

Par délibération n°2016-12-09, en date du 12 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé de l'extension de l'école Joseph-Fraud et a autorisé Monsieur le Maire à préparer et lancer la procédure de consultation des entreprises.

Cette procédure de consultation est passée selon le mode adapté, en application des articles 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Elle a été lancée et publiée le 10 janvier 2017 pour une remise des offres au 30 janvier 2017.

Tous les lots, au nombre de 11, ont reçu des offres, soit un total de 29 soumissions papiers et électroniques. Après vérification des documents administratifs et du montant des offres pour chaque lot, les dossiers ont été transmis au maître d'œuvre pour analyse.

Le groupe de travail Marchés s'est réuni le jeudi 23 février 2017 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170313-2017-03-12-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

Rappel : Estimation maître d'œuvre phase APD : 278 800 € HT, soit 334 560 € TTC. Les travaux relatifs à l'Ad'AP ont été intégrés au dossier pour un montant estimé de 28 670 € HT. Le montant total estimé des travaux était donc de 307 470 € HT, soit 368 964 € TTC.

A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1 – Terrassements Gros Œuvre	BOISSEAU	94 000,00	112 800,00
2 – Charpente bois Bardage	SAFRAN	41 966,37	50 359,64
3 - Couverture Etanchéité	BATITECH	28 820,00	34 584,00
4 - Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	36 500,00	43 800,00
5 - Menuiseries intérieures	A.M.H.	25 000,00	30 000,00
6 - Cloisons sèches Plafonds Plaques plâtre	TERTRIN	22 727,20	27 272,64
7 - Revêtements sols souples faïence	GUICHARD	17 914,43	21 497,32
8 - Plafonds suspendus Isolation	PLAFISOL	7 300,00	8 760,00
9 - Peinture Revêtements muraux	ABITAT SERVICE	6 500,00	7 800,00
10 - Electricité Courants forts faibles	HOULLIER ELECTRICITE	24 257,44	29 108,93
11 - Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires	FORCENERGIE	29 500,00	35 400,00

Soit un montant total de 334 485,44 € HT, soit 401 382,53 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- DE VALIDER le choix des entreprises tel que proposé ainsi que le montant total TTC des travaux ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés et tout document nécessaire.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170313-2017-03-12-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017